


Ville de Grenay	ARRÊTÉ D'ABROGATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivrée par la Maire au nom de la commune	
Demande déposée le 8 avril 2026	DP N°062 386 26 00021	arrêté 2026 N°095
	Par :	SAS OMEO
	Demeurant à :	101 ter, rue des 80 fusillés 62590 OIGNIES
	Pour :	Pose de panneaux solaires
	Sur un terrain sis à :	11, rue Marc-Lanvin 62160 GREPAY

LA MAIRE

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'autorisation de déclaration préalable délivrée le 19 mai 2026 à la SAS OMEO représentée par Jean-Pierre Chermeux, 101 ter, rue des 80 fusillés 62590 Oignies pour l'installation de panneaux solaires sur l'habitation sise au 11, rue Marc-Lanvin à Grenay,

Vu le mandat donné le 2 avril 2026 par Stéphanie Terlier demeurant 11, rue Marc-Lanvin à la SAS OMEO représentée par Jean-Pierre Chermeux pour la réalisation des travaux d'installation de panneaux solaires sur la toiture de l'habitation,

Vu la demande d'abrogation de l'arrêté de déclaration préalable N°062 386 26 00021 sollicitée par la société SAS OMEO mandatée par Stéphanie Terlier demeurant 11, rue Marc-Lanvin et reçue en mairie en date du 16 juin 2026.

ARRÊTÉ

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation de déclaration préalable susvisée est abrogée.

Grenay,
Le 18 juin 2026

La Maire,
Daisy DUVEAU

Date de notification : 26/06/26

Date de publication : 26/06/26



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.